

Session d'octobre 2004 :

2e décision modificative du budget 2004

Au menu de la quatrième réunion ordinaire du 18 octobre 2004 :

un ajustement du budget d'un peu moins de 10 millions d'euros (M€)

Cette deuxième décision modificative, qui porte sur un peu moins de 10 M€(environ 2% du budget global), constitue un simple ajustement du budget 2004. Tenant compte de l'avancement réel des chantiers programmés en janvier, elle permet notamment de réduire l'emprunt quand on constate que certaines dépenses ne pourront pas être faites sur l'année en cours.

A noter :

- **une subvention d'équipement de 1,67 M€** qui permettra de **subventionner sur 2004 la TOTALITE des dossiers** de travaux **présentés par les communes** de l'Aube ;
- l'ajout de **0,29 M€ pour les transports scolaires et transports handicapés**. Le Conseil général doit en effet faire face à une hausse importante des coûts, suite aux nouveaux marchés qui ont été conclus avec les transporteurs et qui tiennent compte de nouvelles contraintes réglementaires.
- **divers ajustements liés au RMI** afin de pouvoir faire régler correctement les allocataires du RMI dans l'Aube. Il s'agit :
 - d'une part, d'ajuster la compensation financière de l'Etat à l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI,
 - d'autre part, d'être en position d'assumer, si besoin, le paiement de 13 mois sur l'année 2004 (sachant que l'allocation de décembre 2003 avait été prise sur 2004).

Rappelons que, depuis le 1er janvier 2004, l'allocation RMI est désormais versée par le Conseil général qui, pour cela, reçoit une compensation financière de l'Etat.

- la baisse de 0,39 M€ des " frais d'hébergement " et la hausse, parallèle, des " aides ménagères " (+0,32 M€) s'intègrent à **l'expérimentation menée autour du " placement des enfants à domicile "**.

Au fil des rapports... Les grandes décisions de cette DM2

Sport : développement et optimisation des équipements pour un renforcement du sport aubois et du Centre sportif de l'Aube

- Adjonction d'un mur d'escalade de niveau national, au projet de halle sportive universitaire,
- Construction d'un nouveau gymnase pour l'IUFM (en utilisation partagée avec le Centre sportif de l'Aube),
- Aide à la réfection du gymnase de Ste-Maure, liée à son utilisation par des équipes de haut niveau.

Collèges

- Lusigny : inscription du collège au programme de rénovation mené par le Conseil général
- Développement des salles informatiques multimédia « interactives » dans les collèges
- Conventions collèges à propos des demi-pensions : Bar/Seine (accueil au self des élèves du primaire), Marie-Curie à Troyes (restauration des demi-pensionnaires à l'ADPS pendant les travaux).

Social

- En expérimentation : le placement des enfants « à domicile » (grâce à un accompagnement fort de la famille),
- RMA (Revenu minimum d'activité) : modalités de mise en place dans l'Aube, suite au cadre général défini par la loi.

Economie

- Aide au laboratoire de génie logistique de l'IUT (Institut universitaire de technologie) de Troyes.

Culture

- L'exceptionnelle collection Chandon de Briailles accueillie aux Archives de l'Aube.

Technopole-Centre sportif de l'Aube : un mur d'escalade de niveau national complètera la future halle sportive universitaire

Le Conseil général de l'Aube ajoutera un mur d'escalade de niveau national à la halle sportive universitaire qu'il construit sur le site de la Technopole et du Centre sportif de l'Aube (Troyes-Rosières).

Afin d'optimiser l'utilisation de cette halle sportive, le Conseil général (maître d'ouvrage) avait déjà eu l'idée de lui adjoindre une « salle d'examens universitaire » pouvant également servir de « salle polyvalente ».

L'intégration de ce mur d'escalade relève du même objectif.

Il s'agit, là encore, de **mutualiser les locaux techniques** (sanitaires, vestiaires, rangements...), **afin de réduire les coûts**.

Il s'agit aussi, bien sûr, de :

- **développer les équipements sportifs de qualité mis à la disposition des Aubois** (associations et établissements d'enseignement)
- **renforcer le rayonnement et l'attractivité du Centre sportif de l'Aube**, bien au-delà des limites du département.

La région nord-est manquant d'un mur d'escalade capable d'accueillir des compétitions nationales, les sportifs pourraient ainsi venir de loin, pour s'entraîner ou faire des compétitions à Troyes.

Pour l'aider à financer cette opération nouvelle estimée à 500 000 €HT, le Conseil général va rechercher des financements extérieurs (Etat, Région, Fédération française d'escalade et CAT).

Construction d'un nouveau gymnase pour l'IUFM, en utilisation partagée avec le Centre sportif de l'Aube

Rénovation du gymnase existant ou démolition-reconstruction ailleurs, dans le même secteur ?

C'est la seconde solution qui l'a emporté, pour le gymnase de l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres), situé avenue des Lombards à Troyes.

Propriétaire de ce gymnase construit en 62, le Conseil général avait posé le principe de sa rénovation, fin 2000. Après étude de faisabilité, il estime plus judicieux de **démolir** l'équipement actuel, petit, obsolète, et cantonné à l'enceinte de l'IUFM... **pour le remplacer par un gymnase :**

- **neuf, conforme** aux dernières normes de sécurité,
- **aux dimensions mieux adaptées** à la pratique des sports collectifs : 40m/20m au lieu des 30m/20m actuels, (insuffisants, par exemple, pour la pratique du hand-ball)
- toujours situé **à proximité de l'IUFM, mais en dehors de l'enceinte de l'établissement** (ce

qui facilitera, là encore, l'ouverture et la mutualisation des locaux).

En dehors des heures de cours de l'IUFM, le Conseil général se réservera l'utilisation de l'équipement, par convention. Le gymnase pourra ainsi être mis à disposition de clubs ou écoles, sous le contrôle du Centre sportif de l'Aube – structure dépendant du Conseil général.

Aide à la réfection du gymnase de Ste-Maure, liée à son utilisation par des équipes de haut niveau

Tenant compte du fait que **2 équipes de handball de niveau national utilisent régulièrement le gymnase du lycée agricole de Ste-Maure**, le Conseil général a décidé de renforcer l'aide qu'il accorde habituellement aux établissements d'enseignement privés pour réaliser des travaux sur leurs équipements sportifs

De fait, le gymnase est occupé 10 à 15 heures par semaine (soit 40% de son utilisation) par les 2 clubs de handball de Ste-Maure, dont les équipes fanions évoluent en championnat de France : **l'association Ste-Maure/Troyes** dont l'équipe féminine poursuit son ascension en montant en National 2 et **l'Union sportive de Ste-Maure**, dont l'équipe masculine accède en National 3.

Les travaux de réfection, qui concernent essentiellement les sols, sont estimés à 108 800 €TTC ; le Conseil général y contribuera à hauteur de 32 640 €

Salles informatiques « interactives » dans les collèges : le grand boom dans l'Aube

Le Conseil général a fait le choix de développer l'usage de des nouvelles technologies, sur place, dans les collèges, en lien étroit et systématique avec les équipes pédagogiques :

- renouvellement et agrandissement du parc des ordinateurs mis à disposition des élèves, en tenant compte des besoins de chaque établissement,
- câblage informatique des collèges au fur et à mesure des rénovations,
- optimisation des matériels sur les conseils du « coordinateur informatique collèges » du Conseil général...

Aujourd'hui, **une nouvelle étape est franchie avec le développement de « salles informatiques interactives, multimédia ».**

Ces salles sont équipées d'un poste de professeur pour commander et animer un ensemble de postes pour les élèves (1 ordinateur pour 2 et des casques pour chacun). Les élèves peuvent y « dialoguer » avec leur professeur par ordinateur interposé, accéder aux ressources de l'établissement, faire des exercices, des recherches sur internet, etc.

Les salles informatiques multimedia ne sont pas réservées à l'enseignement de l'informatique, bien au contraire.

L'informatique, ici, n'est qu'un OUTIL au service d'autres disciplines : l'enseignement des langues en premier lieu, mais pas seulement.

3 collèges de l'Aube bénéficient d'ores et déjà de salles informatiques interactives :

Albert-Camus à La Chapelle-St-Luc, Amadis-Jamyn à Chaource et Eurêka à Pont-Ste-Marie.

3 nouveaux collèges en seront équipés prochainement :

- Ervy-le-Châtel
- Marigny-le-Châtel
- Pierre-Brossolette à La Chapelle-St-Luc.

Le collège de Lusigny, nouvel inscrit au programme des rénovations du Conseil général

Parce que ses effectifs ont augmenté de 15% en 10 ans et que, depuis 1992, il faut régulièrement lui ajouter des bâtiments préfabriqués pour faire cours, le collège de Lusigny-sur-Barse a vraiment besoin d'être adapté – et agrandi « en dur ».

Voilà pourquoi le Conseil général a décidé de l'inscrire à son 3ème programme de « réhabilitation-restructuration » des collèges.

Lusigny rejoint ainsi, sur la liste, 4 autres collèges : Romilly/Le Noyer-Marchand (en cours de travaux), Troyes- Pithou, Chaource et Bar/Aube.

Le projet pour Lusigny, dans ses grandes lignes :

- construction de 2 nouveaux bâtiments d'une superficie de 800 à 1000m²,
- création d'un nouveau CDI (centre de documentation et d'information),
- création d'un pôle scientifique,
- réaménagement des salles de classes,
- agrandissement de la partie restauration,
- création de locaux de maintenance,
- suppression de tous les bâtiments préfabriqués.

Estimée à 2 M€, l'opération fait actuellement l'objet d'une étude de programmation. Les crédits nécessaires seront inscrits au projet de budget 2005 du Conseil général.

Deux conventions à propos des demi-pensions de collèges

Bar/Seine : convention entre le Conseil général (propriétaire du collège) et la commune pour que le self service flambant neuf puisse accueillir les quelque 130 demi-pensionnaires d'école primaire de Bar/Seine.

Marie-Curie/Troyes : convention entre le Conseil général et l'ADPS pour que cette dernière, pendant les travaux de rénovation du collège Marie-Curie, assure la restauration des demi-pensionnaires.

RMA (Revenu minimum d'activité) : modalités de mise en place dans l'Aube, suite au cadre général défini par la loi

Créé en décembre 2003, le dispositif RMA (Revenu minimum d'activité) a été précisé, dans ses grandes lignes, par un décret de mars 2004.

Les Conseils généraux, qui sont chargés de sa mise en oeuvre dans le cadre du RMI, ont toutefois une certaine marge de manoeuvre dans son application.

Afin de bien préciser les modalités de mise en oeuvre de ce dispositif dans l'Aube, le Conseil général a déterminé quelques règles. On notera en particulier que :

- **le bénéficiaire du RMA aura la possibilité, s'il le souhaite, de cumuler le RMA avec toute autre activité salariée**, dans la limite du temps de travail légal, et à partir du 4ème mois de son contrat RMA (contrat de 6 à 18 mois, rappelons-le)
- **le Conseil général ne renouvellera pas de signature de convention RMA sur un même poste de travail chez un même employeur, si aucune intégration dans l'entreprise n'a été proposée au salarié RMA.** Excepté, bien sûr, en cas d'inadaptation manifeste du salarié au poste de travail à assurer.
- un **tuteur** sera désigné dans chaque entreprise pour suivre la salarié et assurer un suivi professionnel régulier en lien avec les services du Conseil général.

Le RMA, pour mémoire :

L'objectif du RMA est de favoriser le retour durable à l'emploi, des bénéficiaires du RMI ou de l'ASS. Il s'agit d'un contrat de travail à temps partiel (20 h minimum). L'employeur, qui rémunère le salarié au SMIC, perçoit une aide mensuelle du Conseil général équivalant au montant du RMI. Il est tenu d'assurer un suivi personnalisé du salarié RMA.

En expérimentation dans l'Aube : le placement des enfants « à domicile », couplé avec un accompagnement fort de la famille

Mauvais traitements ou négligences éducatives très graves peuvent entraîner (par décision de justice) le retrait temporaire d'un enfant de sa famille – et son placement judiciaire, soit au Centre départemental de l'enfance, soit dans une « famille d'accueil ».

Les services sociaux du Conseil général (DIDAMS) sont chargés du suivi des enfants ainsi

« placés ».

A ce titre, et en lien avec les juges des enfants, ils expérimentent depuis quelques mois une formule de « placement avec possibilité d'hébergement au quotidien chez les parents » - **afin de réduire les temps de séparation et d'essayer de restaurer au plus vite la relation parents-enfants.**

Concrètement, **le Conseil général (par l'intermédiaire de la DIDAMS, sa direction des actions médico-sociales), organise l'hébergement de l'enfant chez ses parents – mais avec un accompagnement humain extrêmement soutenu autour de la famille.**

Il s'agit non seulement d'assurer la sécurité de l'enfant, mais aussi de faire progresser la relation parents-enfants, de manière à retrouver au plus vite des conditions de vie satisfaisantes.

Le bon déroulement des premières expériences conduit le Conseil général à étendre l'expérimentation, en **créant 5 emplois de travailleurs sociaux** spécialement affectés à cet accompagnement des familles, renforçant ainsi l'action préventive qu'il mène en ce domaine.

Aide au laboratoire de génie logistique de l'IUT de Troyes (Institut universitaire de technologie)

Attentif au développement de la filière logistique dans l'Aube (*), le Conseil général a décidé de verser 5 000 € supplémentaires à l'IUT pour favoriser le démarrage de son laboratoire de génie logistique. Cette somme s'ajoutera aux 55 000 € de subvention annuelle à la formation GOL de l'IUT (gestion des opérations logistiques).

Le laboratoire de génie logistique de l'IUT développe des recherches destinées à aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de logistique. Il étudie à ce titre « les flux de la chaîne logistique globale ».

En cours de labellisation par le Ministère chargé de la recherche, **ce labo fait partie d'un « Pôle régional de recherche et de transfert de technologie » piloté par l'Université de technologie de Troyes : le pôle TOA (Technologies organisationnelles et d'accompagnement).**

Il travaillera ainsi en partenariat, non seulement avec l'UTT, mais aussi avec l'Université de Reims/Champagne-Ardenne et avec l'université de la Méditerranée.

(*) **La filière logistique (transport, stockage, distribution des produits) a été identifiée il y a quelques années comme stratégique pour le développement du département.** D'où, notamment, le projet (en cours) de Parc logistique de l'Aube sur 250 hectares au sud de Troyes, en bordure de l'autoroute A5. Ce projet s'appuie sur les infrastructures, sur un tissu fort d'entreprises de logistique... mais aussi, sur les ressources locales en formation et en recherche logistique.

La collection Chandon de Briailles accueillie aux Archives de l'Aube

Un admirable fonds d'archives liées à l'histoire de la Champagne et de ses familles vient d'être versé, par donation, aux Archives départementales de l'Aube, service du Conseil général.

Il s'agit de la **collection rassemblée par un célèbre érudit aubois : le comte Chandon de Briailles**, qui fut maire de Chaource à partir de 1922 et Conseiller général à partir de 1945 — deux mandats qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1953.

Chartiste, spécialiste de numismatique, de généalogie, d'héraldique et d'archéologie, président de la société académique de l'Aube, François Chandon de Briailles a marqué l'histoire du département par son intense activité intellectuelle. Les documents qu'il a rassemblés (et classés) constituent, non pas un fonds d'archives personnelles et familiales... mais une magnifique collection de **pièces d'archives majoritairement liées à l'histoire des**

familles champenoises : actes de vente, contrats de mariages, dossiers sur les sceaux, blasons, etc.

C'est grâce au neveu du collectionneur, Frédéric Chandon de Briailles, que cette collection a pu rejoindre cet été (par donation) les fonds conservés aux Archives départementales de l'Aube.

Fait exceptionnel : cette collection est entièrement et immédiatement communicable au public, dès aujourd'hui, grâce à l'inventaire complet dont elle fait l'objet (inventaire qui avait été réorganisé et dactylographié il y a 10 ans).